

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ** qu'à la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer, qui se tiendra le lundi 7 juin 2021 à 19h, le conseil devra statuer sur une demande de dérogation mineure. La demande sera également soumise au CCU pour recommandations :

**CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE QUI EXCÈDE LA MARGE DE REcul AVANT MAXIMALE ET D'UN GARAGE DÉTACHÉ EN COUR AVANT**

**LOT # 4 465 391, 4 465 392, 4 465 393, 4 465 394  
595, BOULEVARD BLAIS OUEST  
BERTHIER-SUR-MER, QC  
GOR 1E0**

**LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME SUIVANTE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE :**

- ARTICLE 8.1 – GRILLE DE SPÉCIFICATIONS N°19 – CbM.1– DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #265 : UN BÂTIMENT PRINCIPAL DOIT AVOIR UNE MARGE DE REcul AVANT MAXIMALE DE 9 MÈTRES. POUR CE DOSSIER, LA RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE PROJETÉE SERA IMPLANTÉE À 103,49 MÈTRES DE LA LIGNE DE RUE AVANT ;
- ARTICLE 8.2.4 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #265 : LES GARAGES ISOLÉS DOIVENT ÊTRE LOCALISÉS DANS LES COURS LATÉRALES OU ARRIÈRE. POUR CE DOSSIER, LE GARAGE DÉTACHÉ SERAIT SITUÉ EN COUR AVANT.

Tout intéressé est invité à envoyer ses questions par courriel avant le 7 juin à [dg@berthiersurmer.ca](mailto:dg@berthiersurmer.ca).

**DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 21<sup>e</sup> jour de mai deux mille vingt et un**



Signé :.....  
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre dix heures et onze heures, le vingt-et-unième jour de mai 2021. Une copie a également été déposée sur le site Web de la municipalité.*

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-et-unième jour de mai deux mille vingt et un.**

Signé :.....  
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier